



# Diepp'Infos

MAI 2015 - Numéro 20

## EDITO

Le mois d'avril est toujours une période chargée pour les membres du conseil municipal. C'est en effet le moment de programmer toutes les actions que celui-ci doit mener tout au long de l'année à venir.

Si les dépenses de fonctionnement sont difficiles à freiner vu les nouvelles tâches qui incombent maintenant aux communes, les dotations d'état sont quant à elles en forte réduction et totalement hors de décisions des élus ce qui les rends encore plus problématique.

Quant aux investissements, c'est un levier qui, dans notre commune, peut encore être actionné et orienté selon les besoins. Les sommes investies par la commune sont accompagnées par les différents acteurs de la vie publique (état, région, département, établissements publics, parlementaires) dont les

aides peuvent représenter jusque 80% de la dépense. C'est dire si seules les communes qui dynamisent leur trésorerie seront elles même épaulées par les subventions publiques.

C'est dans ce contexte qu'un ambitieux programme de travaux se met en place et cela sans bouger les taux des taxes communales.

Nous auront l'occasion tout au long de l'année de reparler de l'avancement des travaux, et à la veille de l'été, je vous souhaite à tous de passer de bonnes vacances sans oublier auparavant la fête à DIEPPE le 28 juin.

Bonne lecture.

Le Maire,  
Michel CHALONS

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30.01.2015

(11 votants)

- **Remise en état de l'espace vert devant la mairie :** Suite à plusieurs altercations avec le locataire du logement communal de la mairie et suite à une remarque faite à ce dernier sur le respect de l'espace vert communal devant le logement à l'occasion du stationnement de son véhicule, le Maire a constaté le lendemain d'importantes et profondes ornières sans que le doute soit possible sur l'auteur de cette dégradation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de facturer aux locataires du logement communal la remise en état de cet espace vert à hauteur de 150 € forfaitaire, AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant et AUTORISE le Trésor Public à engager toute poursuite en vue du règlement de ce titre.
- **Remplacement d'un délégué au bureau de l'AFR :** Suite à la délibération n°2014-08 du 11.04.2014 désignant les membres du Bureau de l'AFR de Dieppe sous Douaumont, la Chambre d'Agriculture nous a averti que l'une des personnes désignée par la commune figurait déjà parmi les personnes désignées par la Chambre et qu'il convenait de procéder à une désignation complémentaire pour la remplacer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DESIGNER M. François MATHIEU membre du bureau de l'AFR en sa qualité de propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre remembering.
- **Proposition complémentaire de membres pour la CCID :** Suite à la délibération n°2014-22 du 30.04.2014 proposant une liste de personnes au Directeur Départemental des Finances Publiques pour qu'il désigne 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants afin de former la Com-

mission Communale des Impôts Directs., ce dernier a rejeté l'un des noms proposés en qualité de propriétaires de bois, nous obligeant à faire une nouvelle proposition. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, PROPOSE les contribuables suivants en qualité de propriétaires de bois en vue de permettre au Directeur des Finances Publiques de choisir un titulaire et un suppléant :

Titulaire : Jean MUTELET (déjà désigné par délibération 2014-22 du 30.04.2014) et Jean-François GERMAIN, domicilié à Vaux devant Damloup.

Suppléant : Pierre HENNEQUIN, domicilié à Bras sur Meuse et Michel CAQUARD, domicilié à Verdun .

- **Anticipation sur dépenses d'investissement 2015 :** L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget [...] l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ». Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renvoyer pour 2015 le projet d'équipement de l'ensemble de la traversée de la commune en illuminations de Noël fixées sur les candélabres, à savoir 11 décors lumineux. La saison pour ce type de produits étant terminée, il est possible de bénéficier de tarifs très avantageux, mais cela nécessite de ne pas attendre le vote du budget pour passer commande. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE le projet d'équipement de la totalité de la traversée de la commune en illuminations de Noël, et DECIDE pour ce faire d'ouvrir par anticipation des crédits à hauteur de 3 000 € à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles ».



Réunion du 13.04.2015

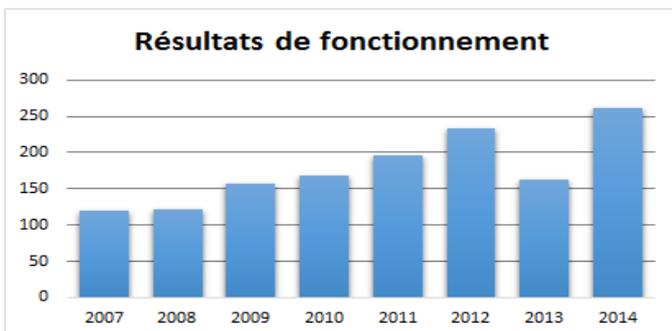
(10 votants)

- Conseil d'administration du CCAS - composition :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 13.01.2015, Monsieur le Préfet de la Meuse rappelait aux communes du département l'obligation qui leur était faite par l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF) d'instituer dans chaque commune un centre d'action sociale.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, FIXE à l'unanimité à 8 le nombre de membres siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en plus du Maire qui aura la fonction de président.. Il PROCEDE ensuite à l'élection (10 votes pour) de 4 membres du conseil municipal qui siégeront au CA : J.Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Louisette JECKEL, Rachel DEBART.
- Compte administratif et compte de gestion 2014 :** Après exposé du détail du compte administratif 2014 qui présente un excédent de fonctionnement de 261 488.09 € et un déficit d'investissement de 743.27 €, le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2014 et le compte de gestion du Trésor qui s'établissent comme suit :
  - Fonctionnement dépenses : .....74 257.13 €
  - Fonctionnement recettes : .....335 745.22 €
  - Investissement dépenses : .....82 401.62 €
  - Investissement recettes : .....81 658.35 €
- Affectation du résultat 2014 :** Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AFFECTE à l'unanimité les 261 488.09 € d'excédent de fonctionnement 2014 de la façon suivante : 743.27 € en investissement et 260 744.82 € en fonctionnement .
- Taux d'imposition 2015 :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, FIXE à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit (pas d'augmentation) :
  - Taxe d'habitation : .....9.32 %
  - Taxe sur le foncier bâti : .....7.28 %
  - Taxe sur le foncier non bâti : .....8.89 %
  - Contribution foncière des entreprises : .....8.87 %
- Subventions aux associations 2015 :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de verser les subventions suivantes pour l'exercice 2015 :
  - Comité des Fêtes « La Dieppoise » : .....500.00 €
  - Le Colporteur : .....150.00 €
  - Jouer Bouger : .....150.00 €
  - Souvenir Français : .....50.00 €
  - Sur les pas d'André Maginot : .....50.00 €
- Budget primitif 2015 :** Après présentation détaillée, et validation de la commission des finances du 02.04.2015, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :
  - Fonctionnement dépenses : .....169 279.00 €
  - Fonctionnement recettes : .....360 704.82 €
  - Investissement dépenses : .....117 543.27 €
  - Investissement recettes : .....117 543.27 €
- Indemnité de conseil au comptable public :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le versement d'une indemnité de conseil au trésorier municipal est prévue par les textes. Cette indemnité est facultative et modulable et son principe doit être voté à chaque renouvellement du Conseil Municipal et de trésorier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 7 voix pour et 4 voix contre, de verser l'indemnité de conseil à Mme Florence HAUSS, trésorier municipal, et pour 2014, DECIDE de verser une indemnité au taux de 100% soit 181.29€.
- Présents aux agents et élus de la commune :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'autoriser l'octroi de présents pour événements familiaux aux agents (naissance, mariage, départ à la retraite) et élus (naissance, mariage) de la commune, pour un montant unitaire maximum de 50 €.

## LE BUDGET 2015 EXPLIQUÉ

Grâce à une gestion rigoureuse des équipes municipales successives, le budget communal présente depuis de nombreuses années un résultat de fonctionnement excédentaire. Il s'établissait à 119 976€ en 2007, 121 990 en 2008, 157 280€ en 2009, 167 347€ en 2010, 196 473€ en 2011, 232 590€ en 2012, 162 488€ en 2013.

Pour 2014, le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 261 488€.



Sur le graphique ci-dessus, la chute constatée entre 2012 et 2013 s'explique par le retard d'encaissement des subventions sur la construction de l'ambic, retard ayant généré un déficit de la section d'investissement au compte administratif 2012

qu'il a fallu couvrir comme le prévoit la loi par une ponction sur l'excédent de fonctionnement s'il existe ; c'est un peu plus de 118 000€ qui furent prélevés à cet effet.

Fin 2014, on constate de nouveau une variation importante de l'excédent de fonctionnement qui trouve son explication par l'important leg reçu de M. Jean CHARTON suite à son décès (90 650€).

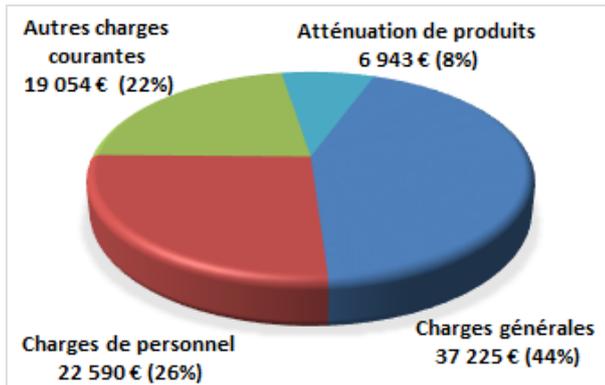
Cette bonne santé financière de la commune permet à la municipalité d'envisager des travaux sans qu'une hausse de la fiscalité ou que le recours à l'emprunt ne soient rendus nécessaires.

Le 13 avril, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2015, après que celui-ci ait fait l'objet d'un examen en commission des finances le 2 avril.

### ♦ Les équilibres de fonctionnement pour 2015

Au niveau des dépenses, le budget 2015 a été adopté dans la continuité avec des dépenses prévisionnelles courantes estimées à 85 812€ contre 82 433€ au budget primitif 2014.

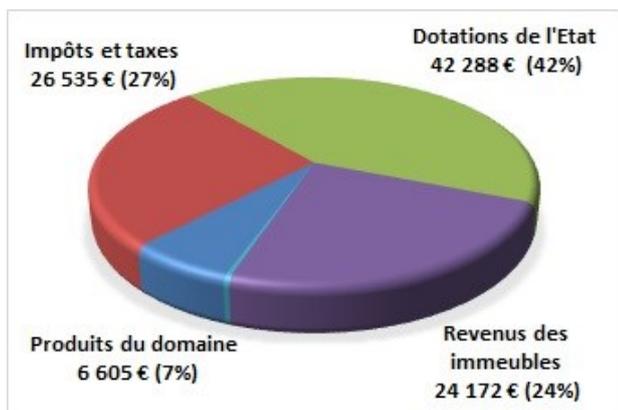
Les points principaux à retenir concernent des frais de réfection de l'horloge de l'église, le passage de la secrétaire de Mairie de 7h à 8h30 par semaine et la poursuite du contrat aidé pour l'entretien des espaces verts (80% de subvention).



Au niveau des recettes, le prévisionnel 2015 doit tenir compte des orientations nationales visant à réduire de façon non négligeable les dotations de l'Etat aux communes. La dotation globale de fonctionnement, principal soutien financier de l'Etat aux communes, chute de 8.7% en passant de 19 412€ en 2014 à 17 723€ en 2015. Cette baisse qui a débuté en 2014, se poursuivra encore au moins en 2016.

Nous sommes très dépendants des dotations de l'Etat car elles représentent 42.30% des recettes totales de la commune.

La fiscalité locale, inchangée depuis 2003 même avec l'application de la réforme de la taxe professionnelle à partir de 2011 assure quant à elle 26.55% des recettes totales.



De judicieux investissements productifs de revenus réalisés par les municipalités antérieures (logements communaux de la mairie, du presbytère, et récemment de l'alambic), contribuent à sécuriser les ressources communales à hauteur de 24.18% des recettes totales.

A ces trois principales recettes s'ajoutent d'autres ressources à la fois plus aléatoires et d'un niveau moins élevé (ventes de grumes, affouages, droit de chasse....).

Enfin, l'excédent de fonctionnement de l'année précédente est généralement reporté en recette pour l'année à venir ou bien affecté pour tout ou partie au financement d'investissements à venir. Cependant, en raison de son caractère variable, les pourcentages indiqués ci-dessus n'en tiennent pas compte.

◆ **Quels sont les choix d'investissement retenus pour 2015 ?**

Vous avez pu le lire dans ces colonnes fin 2014, nous avons choisi de remplacer les fenêtres de la mairie et de la salle communale, dépense couplée avec l'isolation des combles (ou par endroit le renouvellement de l'isolant ancien) afin d'obtenir une amélioration de la performance. Ces travaux s'élèvent à près de 32 000 € et sont subventionnés à 80% par l'Etat, EDF en partenariat avec le GIP Objectif Meuse, et la réserve parlementaire via le député J.Louis Dumont. Ils s'accompagneront également du remplacement de la porte d'entrée de la mairie, avec un double objectif de meilleure isolation mais surtout de mise aux normes de l'accès au regard de la loi sur l'accessibilité des bâtiments publics. Restera ensuite à envisager la création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (fauteuils roulants, poussettes, malvoyants...).

Fin 2014, la municipalité a saisi le Syndicat d'électrification du Nord Meusien afin que puisse être étudiée la mise en place d'abaisseurs de puissance sur l'ensemble du réseau d'éclairage public afin de continuer à éclairer la commune toute la nuit mais d'en limiter la puissance et donc la consommation énergétique sur certaines plages horaires. Après étude de la faisabilité technique au regard des matériels d'éclairage installés, le Syndicat a décidé, à titre expérimental, de donner une suite favorable à notre demande en apportant de plus une participation exceptionnelle de 83% à une dépense de 11 760€ soit un résiduel pour la commune de 1 960€.

2015 verra d'importants travaux de rénovation du réseau de distribution d'eau potable menés par le SIAEP, depuis l'entrée du village côté Verdun, jusqu'à chez Lucienne DIDRY.

Une fois ces travaux terminés, nous engagerons la création de trottoirs en calcaire de 150cm de large sur toute la traversée du village, avec remplacement des bordures les plus abîmées, et pose d'une bordurette délimitant le trottoir de la partie végétalisée des usoirs, le tout estimé à plus de 63 000 €.

Au titre des investissements plus modestes envisagés par le Conseil, citons un columbarium et un jardin du souvenir au cimetière (5 200 €), la création d'un cheminement piéton desservant le petit pont du Pâquis (5 300 €), des illuminations de Noël sur toute la traversée de la commune (2 000 €), la pose d'une clôture pour le logement de la mairie (1 900 €), la sécurisation du carrefour entre la rue Mazel et la route de Maucourt, l'aménagement de la cuisine de la salle communale, et la rénovation des volets du Presbytère.



**MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE COMMUNICATION / ALERTE PAR SMS  
COMMUNE DE DIEPPE SOUS DOUAUMONT**

Je soussigné ..... (nom, prénom)

demeurant au ..... (numéro) ..... (rue)

autorise la mairie de Dieppe à me communiquer des informations municipales courtes par l'envoi de SMS sur mon téléphone mobile.

A cet effet, je communique mon numéro : .....et avertirai la mairie de tout changement.

J'ai noté que la commune s'engage à n'utiliser ce numéro que dans ce but et à ne pas le communiquer .

Fait à Dieppe, le .....

Signature

# EN BREF

## LA DIEPPOISE

Samedi 11 avril, une quarantaine de personnes se sont retrouvées à la soirée que le comité des fêtes avait organisée.

Au menu, préparé par Emmanuel Ducros, nous avons une terrine, du bœuf bourguignon accompagné de spätzle, salade, fromage, et une salade de fruits clôturait le repas. L'apéritif, le café et la brioche étaient offerts par le comité. Comme de coutume, la soirée s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité.

Lundi 11 mai les membres du comité des fêtes la dieppoise se sont réunis pour préparer l'organisation de la fête du village qui aura lieu le 27 et 28 juin. Cette année il va y avoir des changements :

- samedi 27 : buvette, barbecue (saucisse, grillade, lard, frite) suivis d'un bal avec un orchestre.
- dimanche 28 : repas sur réservation préparé par le traiteur Fay, précédé d'un apéritif. Durant l'après-midi, il y aura un jeu de quille, un chamboulou, une pêche à la sciure pour les petits, une initiation à la sarbacane par Marie-Christine, et de la pétanque.

A noter également que le dimanche 5 juillet, un groupe folklorique se produira à partir de 17h à Dieppe dans le cadre de la fête « Les poupées d'or du folklore » organisée à Etain et sur le canton par l'association Villages Culture et Traditions en Pays d'Etain. Un barbecue suivra cette manifestation.

Nous espérons que ce changement de programme va vous plaire et vous incitera à participer à la fête du village.

## JOUER BOUGER

L'association Jouer Bouger organise prochainement 2 rencontres :

- Fête des voisins le 7 juin 2015 : à partir de 11h30 au Pâquis, sur le même principe que les années précédentes, chacun amène ce qu'il souhaite partager et sa bonne humeur.
- Marche diurne ludique le 14 Juin 2015. Prévues en forêt avec repas tiré du sac à midi. Gâteaux et café seront offerts par les bénévoles de l'association. Participation de 5€ par personne, gratuit pour les moins de 12 ans.

Une information plus détaillée sera diffusée ultérieurement. Venez nombreux. Ambiance amicale et conviviale assurée.

## LES VOEUX DU MAIRE

Le 17 janvier, le maire présentait pour la première fois ses vœux à la population au cours d'une petite cérémonie, en présence notamment des maires de Bras, Mogeville et Vaux, et du Maire / Conseiller Général d'Etain.

Après un dense discours, un vin d'honneur a clôturé cette manifestation conviviale.



## INFOS / ALERTES par SMS

Dans le dernier Diepp'infos, nous vous informions de la volonté de mettre en place un service d'information et d'alerte rapide sur la commune, par SMS. A ce jour, nous avons enregistré 34 numéros de téléphone portable sur environ 80 foyers que compte la commune.

Nous vous remercions de votre adhésion à ce service qui a fonctionné pour la première fois le 3 avril et à ce jour, 4 infos ont été communiquées :

- le 03/04 = un rappel sur le décalage de la collecte des ordures ménagères en raison du lundi de Pâques
- le 03/04 = une information sur la campagne de distribution gratuite de compost à la déchetterie d'Etain le 04/04
- le 27/04 = une information sur la coupure d'eau en raison d'une rupture de canalisation.
- le 22/05 = une information sur le décalage de la collecte des ordures ménagères en raison du lundi de Pentecôte.

Cependant, contrairement à ce qui a été annoncé dans le dernier Diepp'infos, et en raison de l'opérateur choisi pour ce service, seuls les numéros de téléphone mobile peuvent recevoir ces messages.

Pour les habitants souhaitant souscrire à ce service, merci de retourner le coupon de la page précédente, rempli et signé.

## LES HABITANTS

### Les naissances :

- Le 16.12.2014, Mathéo a agrandi le foyer de Jennifer VILLE et Frédéric PORTIER, demeurant 22 rue du Pâquis.
- Le 23.12.2014, Joy est venue au monde, d'Emmanuelle et Arnaud LAMBRIX demeurant 49 rue Mazel.
- Le 17.03.2015, Abigaëlle est née, d'Anne et Tony BOIS demeurant 3 rue du Sansonnet.

### Ils se sont mariés :

- Manon BOUTILLIER et Alexandre MANGEOT se sont unis le 18.04.2015 à Dieppe. Ils vivent à Verdun.
- Coralie PILOT et Fabien LEGRAND se sont unis à Dieppe le 16.05.2015.

### Ils nous ont quittés :

- Pierre JASZCZYNSZYN nous a quittés le 27.11.2014 à Verdun, à l'âge de 91 ans.

### De nouveaux habitants à Dieppe :

- Céline CUNY et sa fille Esméralda MARBAQUE ont emménagé au 4 place de la Mairie. Mme CUNY travaille au collège d'Etain et sa fille au bowling à Verdun
- Ludovic VILLE et son épouse ont emménagé au 33 rue Mazel avec leurs trois enfants, en provenance de Belleville. Ludovic est artisan.
- Rémy PICASSO habite depuis novembre au 72 rue Mazel. Il travaille à Voies Navigables de France.
- Isabelle BEAUGNON a repris en mars la maison de ses parents, au 78 rue Mazel. Isabelle est saisonnière aux Vieux Métiers à Azannes, et travaille chez Ferrero en Belgique.

## COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel  
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT  
Fax : 03 29 88 31 93  
E.Mail : mairiedieppesousdouaumont@wanadoo.fr  
Site internet : www.dieppe-sous-douaumont.fr

Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30 et samedi de 10h00 à 12h00



Directeur de publication : Michel CHALONS

### Textes et rédaction :

La commission Information & Communication  
(Michel CHALONS, J-Christophe PATON, Marc AGAUGUE, Rachel DEBART, Claudine DIDRY)

Imprimé par nos soins.  
Ne pas jeter sur la voie publique

